

Nbre de conseillers en exercice : 27  
Présents : 26  
Votants : 26

## EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-six, le 04 mai

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h30 sous la présidence de M. Franck GRAVELEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 avril 2026

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, AUTIN Séverine, BASTIDE Cédric, BEGAUD Laura, BESSON Pierre-Jean, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BRETAUDEAU Flavie, BROCHARD Alexandre, FONTENEAU Valentin, GAUTHIER Marie, GILBERT Jocelyne, GRAVELEAU Franck, GUICHETEAU Sarah, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MEUNIER Jean-Michel, MORAND Damien, MORANDEAU Valérie, MOREAU Julie, RAVON Nicolas, REMAUD Tony, ROCHETEAU Lydie, SADET Marie-Paule, SOUCHET Véronique et VALIN Stéphanie.

Excusé : GUERIN Fabrice

Mme Séverine AUTIN est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

### Délibération n°2026\_048

**OBJET : DÉSIGNATION D'UNE LISTE DE CONTRIBUABLES POUR COMPOSER LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)**

Vu l'article 1650 du Code général des impôts ;

Considérant qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé ;

Considérant que cette liste doit comporter au minimum trente-deux noms (16 noms pour les délégués titulaires et 16 noms pour les délégués suppléants) ;

Suite à cette présentation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DRESSE la liste de présentation figurant en annexe à la présente délibération

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

La secrétaire de séance,  
Séverine AUTIN



Pour extrait conforme,  
Signé le Maire : Franck GRAVELEAU



**LISTE PROPOSÉE au CONSEIL MUNICIPAL POUR LA COMPOSITION DE LA CCID  
(32 noms pour choisir 8 titulaires et 8 suppléants)**

	Civilité	Prénom	NOM	Adresse	Code Postal	VILLE	Date de naissance	RÔLES TH-TFB-TFNB*
1	Monsieur	Bernard	DUVAL	23 L'Anjouinière	85250	CHAVAGNES-EN-PAILLERS	13/01/1955	TFB-TFNB
2	Madame	Marie-Bernadette	BRETAUDEAU	66 Cité Beauséjour	85250	CHAVAGNES-EN-PAILLERS	16/03/1965	TFB-TFNB
3	Monsieur	Vincent	DURET	289, rue Jean de Suzannet	85250	CHAVAGNES-EN-PAILLERS	01/06/1959	TFB
4	Monsieur	Nicolas	RAVON	12 Lotissement Les Châtaigniers	85250	CHAVAGNES-EN-PAILLERS	14/06/1975	TFB
5	Madame	Denise	GILBERT	3 Coteaux de la Vennerie	85250	CHAVAGNES-EN-PAILLERS	18/02/1950	TFB
6	Monsieur	Frédéric	DURET	2 Rue Sainte Marie	85250	CHAVAGNES-EN-PAILLERS	15/07/1966	TFB
7	Madame	Jocelyne	GILBERT	8 La Burnière	85250	CHAVAGNES-EN-PAILLERS	14/09/1970	TFB-TFNB
8	Monsieur	Luc	REMAUD	Boisse St-Georges-de-Montaigu	85600	MONTAIGU-VENDEE	11/12/1968	TFB - TFNB
9	Monsieur	Michel	ETOURNEAU	2 cité des Primevères	85250	CHAVAGNES-EN-PAILLERS	21/09/1955	TFB
10	Monsieur	Henri	BOSSARD	12 Cité des Sorbiers	85250	CHAVAGNES-EN-PAILLERS	22/02/1955	TFB
11	Madame	Pauline	COUTON	89 rue de La Pompe en Bois	85250	CHAVAGNES-EN-PAILLERS	13/02/1961	TFB
12	Monsieur	Antoine	DURET	1 la Lagère	85250	CHAVAGNES-EN-PAILLERS	03/04/1965	TFB-TFNB
13	Monsieur	Fabrice	GUERIN	25 La Drolinière	85250	CHAVAGNES-EN-PAILLERS	06/05/1965	TFB-TFNB
14	Monsieur	Jean-François	BORDRON	21 Lotissement Les Mûriers	85250	CHAVAGNES-EN-PAILLERS	14/05/1953	TFB
15	Monsieur	Jean-Bernard	MOREAU	323 Benaston	85250	CHAVAGNES-EN-PAILLERS	23/03/1957	TFB-TFNB
16	Madame	Annie	MICHAUD	35 La Déderie	85250	CHAVAGNES-EN-PAILLERS	11/11/1960	TFB
17	Madame	Stéphanie	VALIN	14 Lotissement Le Fief de l'Eulière	85250	CHAVAGNES-EN-PAILLERS	17/12/1975	TFB
18	Monsieur	Guillaume	ARNAUD	42 Le Cormier	85250	CHAVAGNES-EN-PAILLERS	12/01/1979	TFB
19	Madame	Valérie	MORANDEAU	14 Lotissement les Versennes	85250	CHAVAGNES-EN-PAILLERS	18/09/1977	TFB
20	Monsieur	Philippe	MAINGOURD	12 Les Coteaux de la Vennerie	85250	CHAVAGNES-EN-PAILLERS	09/06/1969	TH-TFB
21	Madame	Séverine	AUTIN	210 Les Cinq Moulins	85250	CHAVAGNES-EN-PAILLERS	02/06/1976	TFB
22	Monsieur	Cédric	BASTIDE	237 Les Cinq Moulins	85250	CHAVAGNES-EN-PAILLERS	23/10/1983	TFB
23	Monsieur	Pierre-Jean	BESSON	2 La Déderie	85250	CHAVAGNES-EN-PAILLERS	17/01/1997	TFB-TFNB
25	Madame	Lydie	ROCHETEAU	108 Benaston	85250	CHAVAGNES-EN-PAILLERS	26/11/1978	TFB
26	Monsieur	Damien	MORAND	432 La Morinière	85250	CHAVAGNES-EN-PAILLERS	26/01/1974	TFB
27	Monsieur	Alexandre	BROCHARD	6 La Proutière	85250	CHAVAGNES-EN-PAILLERS	26/02/1985	TFB-TFNB
28	Monsieur	Valentin	FONTENEAU	3 Fief de la Maison Neuve	85250	CHAVAGNES-EN-PAILLERS	08/01/1993	TFB
29	Madame	Marie	GAUTHIER	6 La Chardière	85250	CHAVAGNES-EN-PAILLERS	05/09/1986	TFB
31	Madame	Julie	MOREAU	322 Benaston	85250	CHAVAGNES-EN-PAILLERS	11/05/1999	TFB
32	Madame	Marie-Paule	SADET	6 La Petite Grassière	85250	CHAVAGNES-EN-PAILLERS	14/05/1961	TFB

\* TH = Taxe d'Habitation / TFB = Taxe Foncière Bâti / TFNB = Taxe Foncière Non Bâti

Nbre de conseillers en exercice : 27  
Présents : 26  
Votants : 26

## EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux-mille-vingt-six, le 04 mai**

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h30 sous la présidence de M. Franck GRAVELEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 avril 2026

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, AUTIN Séverine, BASTIDE Cédric, BEGAUD Laura, BESSON Pierre-Jean, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BRETAUDEAU Flavie, BROCHARD Alexandre, FONTENEAU Valentin, GAUTHIER Marie, GILBERT Jocelyne, GRAVELEAU Franck, GUICHETEAU Sarah, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MEUNIER Jean-Michel, MORAND Damien, MORANDEAU Valérie, MOREAU Julie, RAVON Nicolas, REMAUD Tony, ROCHETEAU Lydie, SADET Marie-Paule, SOUCHET Véronique et VALIN Stéphanie.

Excusé : GUERIN Fabrice

Mme Séverine AUTIN est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

### Délibération n°2026\_049

#### OBJET : DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS

Vu les articles L 2123-12 à L 2123-14 ainsi que les articles R 1221-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal est appelé à délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre ;

Considérant par ailleurs que le droit à la formation en lien avec leur mandat est reconnu au bénéfice des membres du conseil municipal qui ont droit à un congé formation de 24 jours au total pour la durée de leur mandat, quel que soit le nombre de mandats détenus et qui ont la qualité de salarié ;

Considérant que les frais de formation incluant les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à remboursement, et constituent une dépense obligatoire de la commune dès lors que l'organisme dispensateur est agréé par le ministère des collectivités territoriales ;

Considérant que les pertes de revenu subies par l' élu du fait de l'exercice de son droit à la formation sont compensées par la commune dans la limite de 21 jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure ;

Considérant que, par ailleurs, le montant prévisionnel des dépenses de formation des élus ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal, sans que le montant réel des dépenses de formation ne puisse excéder 20 % du même montant ;

Il est proposé que les formations destinées aux élus seront financées par la commune si elles respectent les conditions et orientations suivantes :

- la formation devra être dispensée par un organisme agréé par le ministre des collectivités territoriales ;
- les formations réalisées devront concerner les thématiques suivantes, en lien avec les compétences de la commune ou le rôle de l' élu local :
  - formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions ;
  - formations favorisant l'efficacité personnelle (gestion de projet, conduite de réunion, animation d'équipe, gestion du temps, informatique et bureautique, prise de parole en public, négociation, gestion des conflits) ;

- formations en lien avec les compétences de la collectivité ;
- formations liées à la gestion des politiques locales (finances publiques, marchés publics, délégations de service public, démocratie locale, intercommunalité, etc.).
- la demande de formation devra avoir été validée au préalable par l'autorité territoriale, qui s'assurera de l'adéquation de la formation avec les fonctions électives exercées pour le compte de la collectivité.

Suite à cette présentation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE que l'enveloppe annuelle prévisionnelle dédiée à la formation des élus municipaux sera égale à 2 % du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux membres du conseil municipal, soit une enveloppe de 2 215 € ;
- VALIDE les conditions et orientations telles que définies ci-dessus pour l'exercice du droit à la formation ;
- PRECISE que la prise en charge des frais de la formation des élus sera subordonnée à la fourniture d'un état des justificatifs des dépenses et des éventuelles pertes de revenu subies du fait de la formation ;
- PRECISE que les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'auront pas été consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits seront affectés en totalité au budget de l'exercice suivant, sans pouvoir être reportés au-delà de l'année au cours de laquelle interviendra le renouvellement de l'assemblée délibérante.
- DIT qu'un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune sera annexé chaque année au compte financier unique.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

*La secrétaire de séance,  
Séverine AUTIN*



Pour extrait conforme,  
Signé le Maire : Franck GRAVELEAU



Nbre de conseillers en exercice : 27  
Présents : 26  
Votants : 26

## EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux-mille-vingt-six, le 04 mai**

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h30 sous la présidence de M. Franck GRAVELEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 avril 2026

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, AUTIN Séverine, BASTIDE Cédric, BEGAUD Laura, BESSON Pierre-Jean, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BRETAUDEAU Flavie, BROCHARD Alexandre, FONTENEAU Valentin, GAUTHIER Marie, GILBERT Jocelyne, GRAVELEAU Franck, GUICHETEAU Sarah, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MEUNIER Jean-Michel, MORAND Damien, MORANDEAU Valérie, MOREAU Julie, RAVON Nicolas, REMAUD Tony, ROCHETEAU Lydie, SADET Marie-Paule, SOUCHET Véronique et VALIN Stéphanie.

Excusé : GUERIN Fabrice

Mme Séverine AUTIN est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

### Délibération n°2026\_050

#### OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Suite à la mise en place de la Charte de la vie associative et dans le cadre des nouvelles modalités de demande de subvention, un dossier de demande de subvention a été soumis à la validation du Conseil municipal.

Suite à cette présentation des différentes demandes, après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- VALIDE les décisions d'attribution de la subvention présentée dans le tableau ci-dessous, précisant le contenu de la décision, la motivation de cette décision et le détail des votes :

Nom de l'association	Décision d'attribution	Motivation de la décision	Votes
Saint Louis Tennis de Table	2 200 €	Aide à l'équilibre budgétaire et au financement des entraîneurs	Unanimité
Saint Louis Générale	Pas de subvention mais accord pour la prise en charge directe de la redevance ordures ménagères	L'association supportait seule la redevance ordures ménagères pour les équipements municipaux de la Plaine des Sports et demande à la commune d'en assurer la prise en charge, par équité avec HIS&O' dont la prise en charge est assurée totalement par la ComCom	Unanimité 3 conseillers intéressés se sont retirés pour cette délibération : Guillaume ARNAUD, Nadia BORDRON et Sarah GUICHETEAU
BCCFV basket	1 000 €	Soutien à l'encadrement et à la formation des entraîneurs et bénévoles	25 pour 1 abstention
Chasse Saint Hubert	400 €	Intervention pour les corbeaux et les nuisibles	25 pour 1 abstention
Club Nature La Cicadelle	Pas de subvention	La commune assure déjà une mise à disposition gratuite d'un bureau permanent, d'un local de stockage et de la salle de réunion	Unanimité

- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026 au chapitre 65.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

La secrétaire de séance,  
Séverine AUTIN




Pour extrait conforme,  
Signé le Maire : Franck GRAVELEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Nbre de conseillers en exercice : 27  
Présents : 26  
Votants : 26

## EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'an deux-mille-vingt-six, le 04 mai

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h30 sous la présidence de M. Franck GRAVELEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 avril 2026

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, AUTIN Séverine, BASTIDE Cédric, BEGAUD Laura, BESSON Pierre-Jean, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BRETAUDEAU Flavie, BROCHARD Alexandre, FONTENEAU Valentin, GAUTHIER Marie, GILBERT Jocelyne, GRAVELEAU Franck, GUICHETEAU Sarah, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MEUNIER Jean-Michel, MORAND Damien, MORANDEAU Valérie, MOREAU Julie, RAVON Nicolas, REMAUD Tony, ROCHETEAU Lydie, SADET Marie-Paule, SOUCHET Véronique et VALIN Stéphanie.

Excusé : GUERIN Fabrice

Mme Séverine AUTIN est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

### Délibération n°2026\_051

#### OBJET : CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU PÔLE ENFANCE-JEUNESSE : CONVENTIONS D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE ET DE TRANSFERT DE GESTION DE LA TOITURE

Dans le cadre du projet de construction du Pôle Enfance-Jeunesse, le choix a été fait d'accueillir en toiture une centrale photovoltaïque afin de poursuivre le développement des énergies renouvelables sur la commune.

Pour mettre en œuvre les projets photovoltaïques sur le territoire et en faire bénéficier localement un maximum d'acteurs, une organisation locale s'est mise en place par l'intermédiaire de la Société Energie en Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts créée par la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts et Vendée Energie en vue de porter le développement des énergies renouvelables sur le territoire.

Pour la mise en œuvre du projet au Pôle Enfance Jeunesse, il est donc proposé de valider 2 conventions :

- la première permet de transférer la gestion de la toiture du Pôle Enfance-Jeunesse à la Communauté de Communes en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur bâtiment
- la seconde autorise l'occupation temporaire de la toiture du Pôle Enfance Jeunesse par la Société Energie en Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts.

La durée d'occupation est consentie pour 25 ans et peut être renouvelée pour 5 années supplémentaires, sans excéder 30 ans. En contrepartie de la mise à disposition de la toiture, la commune bénéficiera d'une indemnité qui reste symbolique fixée à 88 € HT par an. Concernant le fonctionnement de la centrale photovoltaïque, celle-ci fonctionnera en injection sur le réseau mais une réflexion concernant la mise en place d'un projet d'autoconsommation collective est à l'étude et dont la commune pourrait bénéficier en retour.

Suite à cette présentation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les conventions ci-dessus présentées ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents à cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

La secrétaire de séance,  
Séverine AUTIN



Pour extrait conforme,  
Signé le Maire : Franck GRAVELEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication  
devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Nbre de conseillers en exercice : 27  
Présents : 26  
Votants : 26

## EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux-mille-vingt-six, le 04 mai**

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h30 sous la présidence de M. Franck GRAVELEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 avril 2026

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, AUTIN Séverine, BASTIDE Cédric, BEGAUD Laura, BESSON Pierre-Jean, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BRETAUDEAU Flavie, BROCHARD Alexandre, FONTENEAU Valentin, GAUTHIER Marie, GILBERT Jocelyne, GRAVELEAU Franck, GUICHETEAU Sarah, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MEUNIER Jean-Michel, MORAND Damien, MORANDEAU Valérie, MOREAU Julie, RAVON Nicolas, REMAUD Tony, ROCHETEAU Lydie, SADET Marie-Paule, SOUCHET Véronique et VALIN Stéphanie.

Excusé : GUERIN Fabrice

Mme Séverine AUTIN est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

### Délibération n°2026\_052

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE SERVITUDE DE RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES – 10 LOTISSEMENT LE CLOS DES GENÊTS**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'à l'occasion de la cession de la parcelle ZD 184 sise 10 Lotissement Le Clos des Genêts, une convention de servitude pour le passage d'une d'eaux pluviales est envisagée.

La canalisation concernée traverse la parcelle ZD 184 (limite latérale ouest) sur une longueur d'environ 27,50 mètres.

Cette convention permettra à la commune ou à la société chargée de l'exploitation des ouvrages de pénétrer sur cette parcelle pour toute intervention nécessaire (réparation, remplacement, etc ...) sur cette canalisation avec une remise en état obligatoire du terrain après exécution.

Les frais d'acte de cette convention de servitude auprès du notaire seront à la charge de la commune.

Suite à cette présentation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la constitution de cette servitude ;
- PREND NOTE que cette convention n'entraîne pas de paiement d'indemnités aux propriétaires ;
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié concernant cette servitude. Les frais d'actes sont pris en charge par la commune.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

La secrétaire de séance,  
Séverine AUTIN



Pour extrait conforme,  
Signé le Maire : Franck GRAVELEAU



Nbre de conseillers en exercice : 27  
Présents : 26  
Votants : 26

## EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'an deux-mille-vingt-six, le 04 mai

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h30 sous la présidence de M. Franck GRAVELEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 avril 2026

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, AUTIN Séverine, BASTIDE Cédric, BEGAUD Laura, BESSON Pierre-Jean, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BRETAUDEAU Flavie, BROCHARD Alexandre, FONTENEAU Valentin, GAUTHIER Marie, GILBERT Jocelyne, GRAVELEAU Franck, GUICHETEAU Sarah, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MEUNIER Jean-Michel, MORAND Damien, MORANDEAU Valérie, MOREAU Julie, RAVON Nicolas, REMAUD Tony, ROCHETEAU Lydie, SADET Marie-Paule, SOUCHET Véronique et VALIN Stéphanie.

Excusé : GUERIN Fabrice

Mme Séverine AUTIN est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

### Délibération n°2026\_053

#### OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE SERVITUDES DE RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES POUR L'ENTRETIEN DE CANAUX

Plusieurs conventions ont été signées avec des propriétaires pour l'entretien de canaux d'eaux pluviales qui passent sur leurs propriétés. Afin de les rendre opposable aux tiers (notamment lorsque le terrain est vendu), il est nécessaire d'acter celles-ci auprès d'un notaire et d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cela représente 2 conventions à acter :

- Servitude pour l'entretien d'un canal d'eaux pluviales dans un terrain privé – ZN 83 – le Petit Bois (convention signée par le propriétaire le 29 septembre 2025)
- Servitude pour l'entretien d'un canal d'eaux pluviales dans un terrain privé – YD 2028 et 209 – la Dodinière (convention signée par les propriétaires le 9 octobre 2025)

Ces conventions permettront à la commune ou à la société chargée de l'exploitation des ouvrages de pénétrer sur cette parcelle pour toute intervention nécessaire sur ces canaux (entretien, fauchage, curage...) avec une remise en état obligatoire du terrain après exécution.

Suite à cette présentation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la constitution de ces servitudes ;
- PREND NOTE que ces conventions n'entraînent pas de paiement d'indemnités aux propriétaires ;
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes notariés concernant ces servitudes. Les frais d'actes sont pris en charge par la commune.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

La secrétaire de séance,  
Séverine AUTIN



Pour extrait conforme,  
Signé le Maire : Franck GRAVELEAU

